



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

N° de résolution ou annotations

Lundi 20 novembre 2017, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4) et M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Édith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 396-11-17

Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 397-11-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 11-2017

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Mot du conseil municipal

Dépôts

7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Greffe

8. Adoption du calendrier des séances 2018
9. Nomination de M. Francis Côté à titre de maire suppléant
10. Nomination de M. Jean Giroux à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
11. Autorisation de procéder à des travaux de remplacement d'une installation septique polluante, conformément à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*

Adoption de règlements

12. Avis de motion – Règlement 816-17 - *Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale*
13. Présentation du projet de Règlement 816-17 - *Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale*
14. Avis de motion – Règlement 817-17 - *Règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée*
15. Présentation du projet de Règlement 817-17 - *Règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée*

Finances

16. Approbation de la 4^e programmation de la TECQ 2014-2018
17. Désignation de signataires auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire
18. Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins
19. Directive de paiement n° 10 et 11 - Construction d'un bâtiment au Parc des Saphirs

Urbanisme

20. Demande de dérogation mineure - 74, rue Richelieu
21. Demande de PIIA – 420, chemin du Moulin (construction d'un bâtiment principal en zone récréo-forestière et/ou récréo-touristique)
22. Demande de PIIA – 105, rue Kildare (agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée)
23. Demande de PIIA – 150, rue Kildare (aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)
24. Demande de PIIA – 443, avenue Sainte-Brigitte (installation d'une enseigne)
25. Demande d'intervention dans le lac Goudreault, conformément à la *Politique sur la gestion des cours d'eau* de la MRC de La Jacques-Cartier

Approvisionnements

26. Adjudication de contrat à *Carrières Québec inc.* pour la fourniture de pierres concassées abrasives 3mm, pour les années 2017 à 2020



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

27. Adjudication de contrat à *Équipements Lourds Papineau* pour l'acquisition d'un camion six (6) roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement
28. Adjudication de contrat à *Location Sauvageau* pour l'acquisition d'un camion avec fourgon (camion cube)

Loisirs

29. Demande de reconnaissance de l'Association des propriétaires de la rue Rivemont Nord inc.
30. Dépôt d'une demande de subvention auprès du Ministère de la Famille

Ressources humaines

31. Embauche de Mme Gaby Tessier à titre de surveillante-apparitrice, temps partiel
32. Nomination de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes à titre d'inspectrice en bâtiment, temporaire, pour un remplacement de congé de maternité
33. Embauche de Mme Caroline Bergeron à titre de stagiaire au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire

Autorisation de signatures

34. Autorisation de signature des actes notariés
35. Autorisation de signature - Addenda 2 - Protocole d'entente Domaine des Hautes-Terres

Période de questions

36. Période de questions

Dispositions finales

37. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 398-11-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADOPTION DES COMPTES

4. 399-11-17 Adoption des comptes – Lot 11-2017

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 11-2017 au montant de 1 173 516.02 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 20 NOVEMBRE 2017	
9342-3671 Québec inc.	563.27 \$
Action Environnement	2 069.55 \$
AECOM Consultants inc.	24 974.17 \$
Air liquide Canada inc.	1 562.01 \$
Altus Heylar division de groupe Altus ltée	91.98 \$
Annie Miousse	70.00 \$
APA -Québec (Arc-Cantin)	390.68 \$
Ardel Électrique inc.	5 106.89 \$
Aréo-Feu ltée	7 113.28 \$
Armelle Ginet	50.00 \$
ARPO Groupe Conseil	10 806.22 \$
Asphalte Lagacé Ltée	9 694.38 \$
Association des chefs Service incendie du Québec	488.64 \$
Association sportive de Ste-Brigitte-de-Laval	1 050.00 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	175.39 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	230.92 \$
Audrey Girard	65.00 \$
Banque de Montréal/Centre de Soutien au Traitement de Prêts	742.00 \$
Batteries Expert	1 889.24 \$
Belizia	206.96 \$
Bell Canada	2 256.94 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

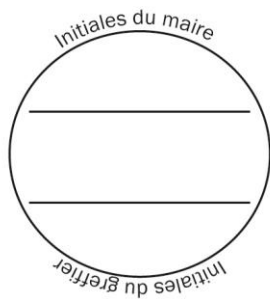
Bell Mobilité Cellulaire	657.24 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	137.06 \$
Béton sur mesure inc.	1 039.38 \$
BFL Canada	408.15 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	34.81 \$
Boisjoly, Bédard et Associés Inc	276.44 \$
BZ inc.	3 064.08 \$
C.A.F. Fortier excavation	(23 748.66) \$
C.O.M.A.Q.	1 007.75 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	179.94 \$
Camions Freightliner Québec inc.	- \$
Canac	2 386.59 \$
Cantons'Active	775.85 \$
Capitale Hydraulique	(37.58) \$
Carmen Poulin Dumont	625.58 \$
Catapulte Communication	4 597.16 \$
Céline Lamarre	250.00 \$
Certified Laboratories	558.67 \$
Claire Bélair	60.00 \$
Clôtures Universelle	292.04 \$
CLUB DE GOLF ALPIN INC.	460.00 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	3 996.00 \$
COMBEQ	1 011.79 \$
CONFIAN	3 561.67 \$
Const. Richard Chabot inc.	522.95 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce	6 859.30 \$
Construction et rénovation Claude Martin inc.	1 000.00 \$
Construction S.R.B. scc	121.13 \$
Cynthia Aubin	172.50 \$
Dan électrique	749.37 \$
Daniel Simoneau	250.00 \$
Danielle Gagné	1 000.00 \$
Danielle Thomassin	50.00 \$
David Boily	250.00 \$
Deloitte	8 113.38 \$
Demix béton inc.	603.64 \$
Denis Allard	250.00 \$
Desharnais centre du camion	8 450.94 \$
Desjardins Auto Collection	1 229.61 \$
Distribution Michael Prévost	618.55 \$
Éco-vert entretien paysager inc	7 310.88 \$
Éducazoo	672.60 \$
Électro Mig inc.	2 759.40 \$
Emco Ltée	111.68 \$
Employé # 232	123.41 \$
Employé # 235	39.80 \$
Employé # 253	661.90 \$
Employé # 304	17.85 \$
Employé # 337	395.82 \$
Employé # 405	111.25 \$
Employé # 433	60.20 \$
Employé # 517	956.65 \$
Employé # 519	209.28 \$
Employé # 551	315.69 \$
Énergie Valero inc.	7 009.98 \$
Équipement de Sécurité	114.63 \$
Équipement Polar inc.	129.35 \$
Équipement St-Vallier Inc	176.38 \$
Éva Piché	60.00 \$
Excavation Mario Vallée	9 660.10 \$
Expéritec	3 104.33 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	1 488.00 \$
Ferme Bédard et Blouin inc.	44.63 \$
Flash Tribu	270.19 \$
Fonds d'information sur le territoire	424.00 \$
Form-Éval inc.	1 724.63 \$
Fournitures de bureau Denis	1 147.99 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 218.75 \$
Frédéric Simard	250.00 \$
G&K Services Canada Inc.	180.34 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	217.27 \$
Garda World	254.53 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

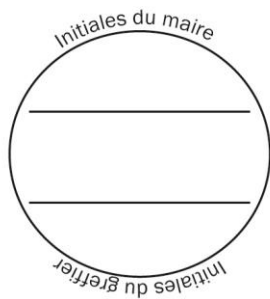
	Garland Canada inc.	290.89 \$
	Gaudreau environnement inc.	24 249.35 \$
	Gérard Bourbeau et Fils Inc	240.32 \$
	GESTION ET DEVELOPPEMENT LA TRIADE INC.	1 426.22 \$
	Ginette Maltais	60.00 \$
	GPLC arpenteurs-géomètres inc.	5 316.15 \$
	Groupe financier AGA inc. in trust	376.42 \$
	Groupe Négotel inc.	991.34 \$
	Groupe Ultima inc.	(56.00) \$
	Groupe-conseil Aon	1 236.71 \$
	GroupeHemispheres	3 713.69 \$
	Guy Reeves	250.00 \$
	Herbanatur	2 299.50 \$
	Hewitt Équipement Limitée	305.68 \$
	Hoël Le Bras	250.00 \$
	Hydro Québec	46 207.22 \$
	Ici l'info	1 376.25 \$
	IGA 8162	364.34 \$
	Industrielle Alliance 02579	69 822.39 \$
	Info Page	164.18 \$
	Introspection	2 136.81 \$
	Iron Mountain Canada Operations ULC	119.73 \$
	J.A. Larue Inc	17 788.84 \$
	Javel Bois-Francs inc.	814.22 \$
	Jean Vallière	234.28 \$
	Jean Vallière	438.40 \$
	Jean-Jacques Lachance	988.00 \$
	Joannie Sauvageau	50.00 \$
	Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	19 670.24 \$
	Josée Desroches	115.00 \$
	Journal Le Lavalois	1 067.00 \$
	Julie Benoit	200.00 \$
	Karine Vachon	50.00 \$
	Karrel Fournel	1 000.00 \$
	La Barberie, microbrasserie	854.58 \$
	Laboratoire Environex	322.22 \$
	Laboratoires d'expertises de Québec Itée	4 078.90 \$
	L'Arsenal	1 982.05 \$
	Latulippe inc.	540.01 \$
	Laurianne Drolet	200.00 \$
	Le Club de Soccer SBDL	6 357.00 \$
	Le Groupe A&A	807.40 \$
	Le Soleil	641.98 \$
	Léonie Aubé	9.15 \$
	Les Chapiteaux Germain Dumont inc.	4 873.33 \$
	Les Copies de la Capitale inc.	614.97 \$
	Les éditions Wilson & Lafleur inc.	157.50 \$
	Les films criterion	128.04 \$
	Les huiles Desroches inc.	659.55 \$
	LES INDUSTRIES SCRIPTAM	31.04 \$
	Les produits Opti-max inc.	1 180.16 \$
	Librairie Pantoute	18.85 \$
	Linde Canada limité 15687	128.96 \$
	Location PRO	328.98 \$
	Location Sauvageau	3 482.03 \$
	Louis Hamel enr.	4 244.48 \$
	Lumen	1 150.85 \$
	Lynda Lachance	43.10 \$
	MRC de la Jacques-Cartier	66 695.43 \$
	MAB Profil	238.58 \$
	Macpek Inc	1 413.47 \$
	Maison des Jeunes La Barak	63.76 \$
	Manon Lemonnier	1 425.02 \$
	Marie-Claude Bouchard	200.00 \$
	Marilyn Guay	230.00 \$
	Martin Simoneau	250.00 \$
	Mato inc.	2 069.55 \$
	Maude Langevin	526.73 \$
	Maxime Bertrand	793.99 \$
	MBH Mobilier de bureau	2 078.75 \$
	MED EXPRESS	46.78 \$
	Meridian OneCap	574.20 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Ministre du Revenu du Québec	135 356.83 \$
NAPA pièces d'autos	332.66 \$
Nataniel Lamarre-Pothier	250.00 \$
Nortrax Québec inc.	1 546.29 \$
Olivier Bédard	1 000.00 \$
Orizon mobile	282.62 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	3 931.64 \$
Panavidéo	45.42 \$
Parko inc.	24 029.82 \$
Pauline Paquet	60.00 \$
Pause café Soleil	399.42 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	389.91 \$
Peinture Montmorency inc.	1 563.66 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	433.09 \$
Pierre Couture	500.00 \$
Plongée Capitale	97.73 \$
Pneus Bélisle	337.80 \$
Postes Canada	3 055.60 \$
Prestige Excavation	13 254.62 \$
Proludik	2 428.86 \$
Québec Hydraulique J.L.	313.60 \$
Raphaël Simard-Gaudreault	481.39 \$
Réal Huot inc.	339.59 \$
Receveur Général du Canada	56 094.28 \$
Références Systèmes inc.	1 638.60 \$
Régis Coté & Associés	1 621.15 \$
Régulvar	2 711.41 \$
Réjean Fréchette	250.00 \$
Remorquage S.P.I.	103.48 \$
Renaud-Bray	3 691.42 \$
Renée Pilote	250.00 \$
Renée-Lise Labonté	35.00 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	199.49 \$
Réseau Environnement	1 080.77 \$
Richard Leblond	60.00 \$
Richer Boulet Inc	213.58 \$
Robitaille Équipement inc.	2 637.54 \$
Rona	1 656.93 \$
S.S.Q. Groupe financier	25 335.05 \$
S.T.P. inc	252.94 \$
Sablière Vallière inc.	292.49 \$
Sabrina Deschamps	86.67 \$
Sancovac 2000 inc.	1 149.01 \$
Sani John Inc.	1 263.48 \$
Sani Orléans inc.	9 433.76 \$
Sani-Fontaine	162.12 \$
Sarah Létourneau	50.00 \$
SCFP	3 473.00 \$
SCFP - Section locale 5187	1 193.68 \$
Scolart	344.50 \$
SÉAO -Constructo	1 639.54 \$
Sébastien Huot	1 000.00 \$
Sentiers de la capitale	4 050.00 \$
Service de Bureau Expert	183.92 \$
Shell Canada Products	1 109.22 \$
Simon Paquet	50.00 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	72.15 \$
Société en commandite Gestion OPGI/Méga Parc	588.40 \$
Société protectrice des animaux de Québec	5 263.10 \$
Société québécoise d'information juridique	21.97 \$
Solutions d'affaires de la Capitale inc.	1 247.92 \$
Somavrac C.C. inc.	7 399.95 \$
S-Pace signalétique inc	2 362.46 \$
Surveillance Digitech inc.	181.09 \$
Sylvain Bouret	645.74 \$
Sylvain Langlois	330.63 \$
Sylvie Clara Grouazel	420.00 \$
Sylvie Lamarre	250.00 \$
Taxi Bus Laval	1 214.14 \$
Tenaquip	147.56 \$
Texas Électroniques (Canada) Inc.	8 907.87 \$
Toshiba	1 040.65 \$



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Traiteur Alpin	280.91 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	1 163.55 \$
Transport scolaire La Québécoise	310.44 \$
Union des municipalités du Québec	4 472.88 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	1 108.36 \$
Vaisloc	80.48 \$
Vallière Excavation enr.	8 906.19 \$
Véronique Dostie	50.00 \$
VÉZINA Party Centre	74.22 \$
Ville de Québec	30 679.30 \$
Virginie Faucher	50.00 \$
Visa Desjardins	9 133.75 \$
Wurth Canada Lté	1 389.84 \$
Yves Dusablon	20.00 \$
Zone Loisir Montérégie	86.98 \$
Total des effets présentés au conseil du 20 novembre 2017	857 297.03 \$
9340-8144 QUEBEC INC.	141.10 \$
Alain Milot	608.50 \$
Andre Levesque	178.88 \$
Andree Giguere	308.34 \$
Bernard Pichette	384.71 \$
Charles Suess Winstanley	436.29 \$
Claudette Giroux	476.87 \$
Denis Baillargeon	168.08 \$
Emilie Guerard	141.11 \$
Fiducie Evans	703.48 \$
Francois Bergeron	351.44 \$
Gestion et Developpement de la Triade Inc.	373.36 \$
Gestion P.F.C. Inc.	842.14 \$
Johnny Leclair	296.63 \$
Jonathan Gagnon	269.65 \$
Julie Audet	178.00 \$
Marc-Andre Larose	293.90 \$
Venance Robichaud	185.18 \$
Total des crédits taxes (Terrain non constructible suite au RCI)	6 337.66 \$
Libération retenue finale CAF / parc Saphir / SBDL2014-09	309 881.91 \$
Total	1 173 516.02 \$

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. 400-11-17 **SUIVI** **Suivi des correspondances**

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Réception du jugement dans le cadre du litige opposant la Ville au promoteur du Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf, phase 4

6. 401-11-17 **Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

7. 402-11-17 **DÉPÔTS** **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, tous les élus déposent leurs formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires. La greffière transmettra au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans les délais requis, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé devant le conseil cette déclaration.



8. 403-11-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

GREFFE

Adoption du calendrier des séances 2018

Considérant l'article 319 LCV qui prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin

Il est résolu :

- D'adopter le calendrier des séances de l'année 2018 suivant :
 - Lundi 22 janvier 2018
 - Lundi 12 février 2018
 - Lundi 12 mars 2018
 - Lundi 9 avril 2018
 - Lundi 14 mai 2018
 - Lundi 11 juin 2018
 - Lundi 9 juillet 2018
 - Lundi 20 août 2018
 - Lundi 10 septembre 2018
 - Lundi 15 octobre 2018
 - Lundi 12 novembre 2018
 - Lundi 10 décembre 2018
- Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent au bâtiment de service du Parc des Saphirs situé au 175, rue Kildare de Sainte-Brigitte-de-Laval, à 19 h;
- De procéder à l'affichage du calendrier des séances ordinaires conformément à la loi;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. 404-11-17

Nomination de M. Francis Côté à titre de maire suppléant

Considérant l'article 56 LCV qui prévoit que le conseil municipal désigne un conseiller comme maire suppléant et que celui-ci possède et exerce les mêmes pouvoirs que le maire lorsque de ce dernier est absent du territoire ou lorsqu'il ne peut exercer ses fonctions :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de M. Francis Côté à titre de maire suppléant;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
M. Francis Côté s'est abstenu de voter, déclarant avoir un intérêt
Adoptée à la majorité des conseillers

10. 405-11-17

Nomination de M. Jean Giroux à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est composé de six (6) membres, résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval et d'un membre du conseil municipal :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de M. Jean Giroux à titre de membre du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter

M. Jean Giroux s'est abstenu de voter, déclarant avoir un intérêt

Adoptée à la majorité des conseillers

N° de résolution ou annotations

11. 406-11-17

Autorisation de procéder à des travaux de remplacement d'une installation septique polluante, conformément à l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales

Considérant que l'installation septique située au 37, rue des Pins est saturée et polluante;

Considérant que le propriétaire a fait faire une étude de sol préalable aux travaux de remplacement;

Considérant que la Ville doit faire cesser la pollution découlant de cette situation;

Considérant que l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-27 prévoit que la Ville peut faire, aux frais du propriétaire, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r. 8) ou le rendre conforme à ce règlement;

Considérant que le remplacement de la fosse septique nécessite de remplacer le puits de la résidence du 37, rue des Pins :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté

Il est résolu :

- D'autoriser la Ville à procéder à des travaux de remplacement de la fosse septique et du puits, situé au 37, rue des Pins;
- Que ces travaux soient à la charge du propriétaire du 37, rue des Pins, tel que le prévoit la *Loi sur les compétences municipales*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÈGLEMENTS

12. 407-11-17

Avis de motion – Règlement 816-17 - Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

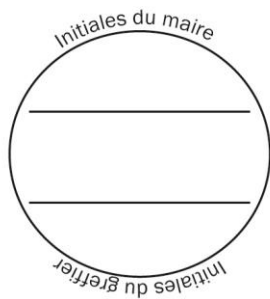
Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Édith Couturier donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.

13. 408-11-17

Présentation du projet de Règlement 816-17 - Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

Conformément à l'article 356 LCV, le projet de Règlement 816-17 - Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale est présenté.

Ce règlement vise à permettre les installations septiques à une seule fosse de rétention, sans champ d'épuration ou d'évacuation. Cette fosse doit être vidée lorsqu'elle est pleine. Toutefois, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, pour pouvoir permettre ce type d'installation, la Ville doit mettre en place un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale afin d'en vérifier l'étanchéité. La Ville doit donc s'assurer de la conformité de la fosse et valider si cette dernière n'a pas subi quelque modification pouvant empêcher son bon fonctionnement.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

14. 409-11-17

N° de résolution ou annotations

Avis de motion – Règlement 817-17 - Règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Édith Couturier donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

15. 410-11-17

Présentation du projet de Règlement 817-17 - Règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

Conformément à l'article 356 LCV, le projet de Règlement 817-17 - Règlement fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée est présenté.

Ce règlement vise à permettre les éléments épurateurs de type tertiaire dont le mode de désinfection est le rayonnement par ultraviolet. Pour pouvoir permettre ce type d'installation, la Ville doit effectuer, l'entretien de ces types de systèmes. Ce règlement établit que la Ville honorera le contrat d'entretien qui lie la compagnie et le propriétaire de l'élément épurateur de type tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et encadrera l'entretien de ces systèmes tertiaires.

FINANCES

16. 411-11-17

Approbation de la 4^e programmation de la TECQ 2014-2018

Considérant que la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin

Il est résolu :

- Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la Ville approuve le contenu préparé par la trésorière au montant de 1 920 971 \$ et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la 4^e programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien,



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

17. 412-11-17

Désignation de signataires auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire

Considérant la nécessité de modifier les personnes responsables de l'organisation auprès de Desjardins :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées

TITRE OU POSTE	NOM
Directeur général	Marc Proulx
Trésorière	Ariane Tremblay
Maire	Carl Thomassin

- que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

18. 413-11-17

Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré à AccèsD Affaires et qu'elle souhaite nommer M. Carl Thomassin, maire comme administrateur principal;

Considérant qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté

Il est résolu :

- Que M. Carl Thomassin, maire, soit désigné administrateur principal en remplacement de Mme Wanita Daniele aux fins d'utilisation du Service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. 414-11-17

N° de résolution ou annotations

Directives de paiement n° 10 et 11 - Construction d'un bâtiment au Parc des Saphir

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant la directive de paiement n° 10 et n° 11 transmise le 2 octobre 2017;

Considérant que la directive de paiement n° 10 inclut l'avenant 4 et 5;

Considérant que l'avenant 4 a été payé en septembre 2017;

Considérant que l'avenant 1 a été payé deux fois;

Considérant que la directive de paiement n° 11 inclut la libération d'une partie de la retenue;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des services techniques, M. André St-Gelais :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin

Il est résolu :

- De procéder au paiement de la directive de paiement n°10 au montant de 22 917.34 \$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement 651-12 en soustrayant les montants déjà payés des avenants 1 et 4, pour un montant total de - 23 748.66\$, incluant les taxes;
- De procéder au paiement de la directive de paiement n°10 au montant de 309 881.91 \$, incluant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement 651-12;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

URBANISME

20. 415-11-17

Demande de dérogation mineure - 74, rue Richelieu

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-0024 déposée le 12 octobre 2017;

Considérant que cette demande vise à rendre réputé conforme l'implantation d'un garage détaché à 0,89 mètre de la ligne latérale droite de propriété au lieu du minimum d'un (1) mètre, et ce, tel que spécifié à l'article 5.3.2 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont tous respectés;

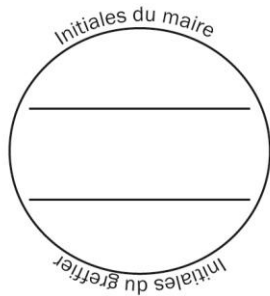
Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 24 octobre 2017 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2017-0024 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 24 octobre 2017;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

21. 416-11-17 Demande de PIIA – 420, chemin du Moulin (construction d'un bâtiment principal en zone récréo-forestière et/ou récréotouristique)

Considérant la demande de PIIA 2016-0047 déposée le 6 janvier 2017 et complétée le 6 octobre 2017;

Considérant que la demande vise la construction d'un bâtiment principal situé dans une zone récréo-forestière « RF » et/ou récréo-touristique « RT » et qu'elle est assujettie aux normes relatives au chapitre 6 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2016-0047 pour la construction d'un bâtiment principal en zone récréo-forestière « RF » et/ou récréo-touristique « RT », conformément aux documents soumis au CCU le 24 octobre 2017 ;

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2016-0047 pour la construction d'un bâtiment principal zone récréo-forestière « RF » et/ou récréo-touristique « RT », conformément aux documents soumis au CCU le 24 octobre 2017;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

22. 417-11-17 Demande de PIIA – 105, rue Kildare (agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée)

Considérant la demande de PIIA 2017-0025 déposée le 13 octobre 2017;

Considérant que la demande vise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée, dont les modifications apportées au bâtiment sont visibles de l'extérieur et qu'elle est assujettie aux normes relatives au chapitre 7 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

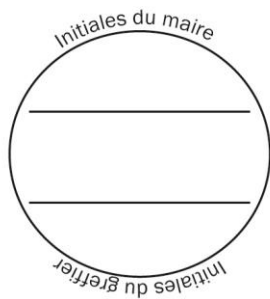
Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2017-0025 pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée, dont les modifications apportées au bâtiment sont visibles de l'extérieur, conformément aux documents soumis au CCU le 13 octobre 2017, et ce, aux conditions suivantes :

1. La toiture de l'agrandissement devra conserver la pente proposée, mais la hauteur devra être diminuée afin que la faîte de toit soit de la même largeur que le jumelé voisin (103, rue Kildare);
2. L'avant-toit, situé au-dessus de la section en maçonnerie, devra être à un versant, d'une pente 4/12, mais présentant une pente d'angle opposé à celle du jumelé voisin (103, rue Kildare) :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

D'autoriser la demande de PIIA 2017-0025, l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée, dont les modifications apportées au bâtiment sont visibles de l'extérieur, conformément aux documents soumis au CCU le 13 octobre 2017, et ce, aux conditions suivantes :

N° de résolution ou annotations

1. La toiture de l'agrandissement devra conserver la pente proposée, mais la hauteur devra être diminuée afin que la faîte de toit soit de la même largeur que le jumelé voisin (103, rue Kildare);
 2. L'avant-toit, situé au-dessus de la section en maçonnerie, devra être à un versant, d'une pente 4/12, mais présentant une pente d'angle opposé à celle du jumelé voisin (103, rue Kildare);
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 418-11-17 Demande de PIIA – 150, rue Kildare (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)

Considérant la demande de PIIA 2017-0020 déposée le 17 août 2017;

Considérant que la demande vise l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés et qu'elle est assujettie à l'article 2.2.3.4 et 3.1.2.5 du Règlement 614-11 – *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2017-0020 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, conformément aux documents soumis au CCU le 24 octobre 2017 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2017-0020 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, conformément aux documents soumis au CCU le 24 octobre 2017;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 419-11-17 Demande de PIIA – 443, avenue Sainte-Brigitte (installation d'une enseigne)

Considérant la demande de PIIA 2017-0016 déposée le 27 août 2017;

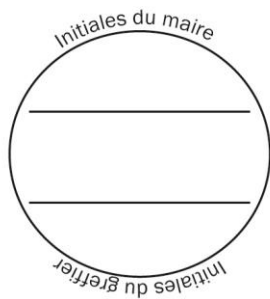
Considérant que la demande vise à installer une enseigne située en zone autre qu'habitation, soit en zone mixte M-5 et qu'elle est assujettie aux normes relatives au chapitre 9 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de refuser la demande de PIIA 2017-0016 visant à installer une enseigne située en zone autre qu'habitation, soit en zone mixte M-5, conformément aux documents soumis au CCU le 24 octobre 2017, pour les raisons suivantes :

1. L'enseigne détachée doit avoir une superficie maximale de 3 mètres de haut par 1,067 mètre de large afin d'assurer une meilleure intégration de



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

l'enseigne au lieu d'implantation, la grandeur proposée est de 3.9962 mètres de hauteur par 2,464 mètres de large;

2. Le CCU accepte la marquise blanche, mais le logo doit être réduit.

N° de résolution ou annotations

Considérant le souhait du conseil municipal d'autoriser la demande de PIIA 2017 0016 aux conditions suivantes :

1. L'enseigne détachée devra avoir une hauteur maximale de 3 mètres et une largeur maximale de 1,067 mètre afin d'assurer une meilleure intégration au lieu d'implantation;
2. La marquise devra être blanche et le logo devra être réduit.

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2017-0016 visant à installer une enseigne située en zone autre qu'habitation, soit en zone mixte M-5, conformément aux documents soumis au CCU le 24 octobre 2017, aux conditions suivantes :
 1. L'enseigne détachée devra avoir une hauteur maximale de 3 mètres et une largeur maximale de 1,067 mètre afin d'assurer une meilleure intégration au lieu d'implantation;
 2. La marquise devra être blanche et le logo devra être réduit.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

25. 420-11-17 Demande d'intervention dans le lac Goudreault, conformément à la Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que le dragage du lac Goudreault fait partie du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Considérant que pour pouvoir procéder aux travaux, la Ville doit obtenir l'autorisation de la MRC de La Jacques-Cartier et du Ministère de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que, conformément à la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de la Jacques-Cartier*, en vigueur depuis le 21 mars 2012, la Ville doit appuyer les démarches par résolution :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'appuyer les démarches visant le dragage du lac Goudreault, afin de retirer des sédiments;
- De confirmer que le tableau des superficies de drainage détaillées de ce cours d'eau sera préparé, dans le cas où les travaux étaient réalisés, par la firme *Groupe Hémisphère* et que la Ville assumera les frais encourus en ce sens.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

APPROVISIONNEMENTS

26. 421-11-17 Adjudication de contrat à Carrières Québec inc. pour la fourniture de pierres concassées abrasives 3 mm, pour les années 2017 à 2020

Considérant que la Ville doit adjuger un contrat pour la fourniture de pierres concassées abrasives 3 mm, pour l'entretien hivernal des rues;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public (SBDL2017-11) le 12 septembre 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 octobre 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

N° de résolution ou annotations

Période	Coût à la tonne	Carrières Québec	Entreprises LT Itée.
Période 1 (1 ^{er} octobre 2017 au 31 mai 2018)	Pierres abrasives 3mm	21.65 \$	30.22 \$
	Transport	6.25 \$	4.00 \$
	Total (avant taxes)	27.90 \$	34.22 \$
Période 2 (1 ^{er} octobre 2018 au 31 mai 2019)	Pierres abrasives 3mm	23.50 \$	30.55 \$
	Transport	6.50 \$	4.00 \$
	Total (avant taxes)	30.00 \$	34.55 \$
Période 3 (1 ^{er} octobre 2019 au 31 mai 2020)	Pierres abrasives 3mm	23.75 \$	30.90 \$
	Transport	6.75 \$	4.00 \$
	Total (avant taxes)	30.50 \$	34.90 \$

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la greffière d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour l'acquisition de pierres concassées abrasives 3 mm, au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Carrières Québec inc.*, pour les montants à la tonne indiqués ci-dessous, conformément au devis SBDL2017-11, jusqu'au 31 mai 2020;

Période	Coût à la tonne	Carrières Québec
Période 1 (1 ^{er} octobre 2017 au 31 mai 2018)	Pierres abrasives 3mm	21.65 \$
	Transport	6.25 \$
	Total (avant taxes)	27.90 \$
Période 2 (1 ^{er} octobre 2018 au 31 mai 2019)	Pierres abrasives 3mm	23.50 \$
	Transport	6.50 \$
	Total (avant taxes)	30.00 \$
Période 3 (1 ^{er} octobre 2019 au 31 mai 2020)	Pierres abrasives 3mm	23.75 \$
	Transport	6.75 \$
	Total (avant taxes)	30.50 \$

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

27. 422-11-17 Adjudication de contrat à Équipements Lourds Papineau pour l'acquisition d'un camion six (6) roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que l'acquisition d'un camion avec ses équipements de déneigement fait partie du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public (SBDL2017-10) le 12 septembre 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 septembre 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

	Équipements lourds Papineau inc.	Camions Freightliner
Camion 6 roues (4 x 4) incluant les équipements à neige de l'année 2018 (neuf)	251 795,58 \$	276 242,00 \$
Montant proposé pour l'échange de camion	35 000,00 \$	25 000,00 \$
TOTAL (avant taxes)	216 795,58 \$	251 242,00 \$
Option (avant taxes)		
Article A.8.8 - Antirouille	500,00 \$	240,00 \$
Article M - Niveleuse arrière	11 856,43 \$	13 950,00 \$
Article N - Kit insta-chaine	2 757,58 \$	3 300,00 \$

Considérant la nécessité d'ajouter les trois options afin de répondre correctement aux besoins d'entretien des routes et du Service des travaux publics;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la greffière d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Équipements lourds Papineau* :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour l'acquisition d'un camion six (6) roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement à *Équipements Lourds Papineau*, pour un montant de 251 795,58 \$ pour l'acquisition du camion 2018, de 500 \$ pour l'antirouille (option A.8.8.), de 11 856,43 \$ pour la niveleuse arrière (option M) et de 2 757,58 \$ pour le kit insta-chaîne (option N), pour un total de 266 909,86 \$, avant les taxes applicables;
- De vendre à *Équipements Lourds Papineau* le camion de déneigement de marque International, modèle 5600, pour un total 35 000 \$, avant taxes;
- De financer cette acquisition à même le règlement d'emprunt 808-17, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 13 octobre 2017.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 423-11-17 Adjudication de contrat à Location Sauvageau pour l'acquisition d'un camion avec fourgon (camion cube)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que l'acquisition d'un camion avec fourgon (camion cube) fait partie du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres sur invitation (INV2017-04) le 19 octobre 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 octobre 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

Entreprises	Montant avant taxes	Conformité
Location Sauvageau	26 660,00 \$	Oui
Nissan Beauport	33 945,00 \$	Non

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la greffière d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Location Sauvageau* :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour l'acquisition d'un camion avec fourgon (camion cube) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Location Sauvageau*, pour un montant de 26 660 \$;
- De financer cette acquisition à même le règlement d'emprunt 808-17, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 13 octobre 2017.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



29. 424-11-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

LOISIRS

Demande de reconnaissance de l'Association des propriétaires de la rue Rivemont Nord inc.

Considérant que le 19 septembre 2017, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire recevait la demande de reconnaissance de l'Association des propriétaires de la rue Rivemont Nord inc.;

Considérant que cet organisme a été créé le 3 février 2004, en vertu de la *Loi sur les compagnies*, R.L.R.Q, c. C-38;

Considérant que l'Association des propriétaires de la rue Rivemont Nord inc a comme mission de :

1. Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires de la rue Rivemont nord, du numéro civique 33 jusqu'au numéro 95, incluant le numéro 836, avenue Sainte-Brigitte, à Sainte-Brigitte-de-Laval;
2. Être le porte-parole de ses membres pour ce qui a trait à la protection de leurs intérêts collectifs;
3. Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités;
4. Voir à l'entretien estival et hivernal de la rue Rivemont du 33, rue Rivemont au 95, rue Rivemont;
5. Aux fins ci-dessus, se procurer des fonds ou d'autres biens par voie de souscriptions publiques, dons, subventions ou de toutes autres manières.

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De reconnaître l'Association des propriétaires de la rue Rivemont Nord inc. comme organisme de la Ville dans le secteur d'intervention communautaire, la demande étant complète et conforme aux exigences;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

30. 425-11-17

Dépôt d'une demande de subvention auprès du Ministère de la Famille

Considérant que le Ministère de la Famille offre un programme de subvention visant à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande dans le cadre de ce programme :

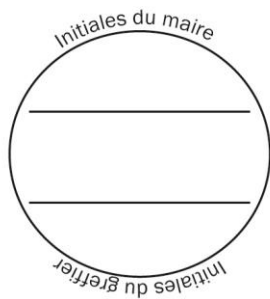
Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, à déposer le formulaire de demande de soutien dudit projet auprès du ministère de la Famille;
- D'autoriser le directeur général à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande, dont la signature de la convention d'aide financière entre le Ministère et la Ville;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

31. 426-11-17

N° de résolution ou annotations

RESSOURCES HUMAINES

Embauche de Mme Gaby Tessier à titre de surveillante-apparitrice, temps partiel

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire a démontré le besoin d'embaucher un surveillant-appariteur additionnel afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Gaby Tessier à titre de surveillante-apparitrice, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 427-11-17

Nomination de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes à titre d'inspectrice en bâtiment, temporaire, pour un remplacement de congé de maternité

Considérant le départ d'un inspecteur en bâtiment embauché de façon temporaire pour un remplacement de congé de maternité;

Considérant que les fonctions de ce poste occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant la Résolution 193-05-17 confirmant l'embauche de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes à titre d'inspectrice en bâtiment, temporaire, pour une durée de six (6) mois;

Considérant que Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes a démontré de nombreuses qualités tant au service à la clientèle que dans sa polyvalence, sa facilité d'apprendre et son efficacité;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu, et du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michaël Boutin :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- De prolonger le contrat de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes, à titre d'inspectrice en bâtiment, à temps plein, de façon temporaire, jusqu'en février 2018, soit jusqu'au retour de Mme Marilou Lemieux (remplacement de congé de maternité);
- De renouveler le contrat de travail à durée déterminée, pour la durée du remplacement de congé de maternité;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

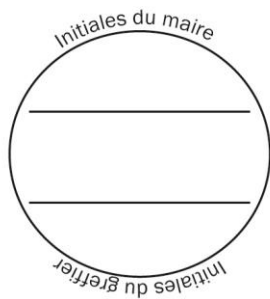
**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 428-11-17

Embauche de Mme Caroline Bergeron à titre de stagiaire au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire

Considérant la Résolution 285-07-17, autorisant le dépôt d'une offre de stage en récréologie pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De confirmer l'embauche de Mme Caroline Bergeron comme adjointe à la programmation-stagiaire pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à titre de salariée étudiante;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

AUTORISATION DE SIGNATURES

34. 429-11-17

Autorisation de signature des actes notariés

Considérant que la Ville a plusieurs projets en cours et à venir qui nécessiteront la signature d'actes notariés, tels que l'acquisition de terrains, la vente de terrains, et les servitudes;

Considérant qu'il y a lieu de désigner des signataires pour ces actes officiels pour les quatre prochaines années :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser le maire, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tous les actes notariés à intervenir entre le 20 novembre 2017 et le d'ici le 5 novembre 2021, peu importe la nature de l'acte notarié.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

35. 430-11-17

Autorisation de signature - Addenda 2 - Protocole d'entente Domaine des Hautes-Terres

Considérant le protocole d'entente concernant le développement « Domaine des Hautes-Terres » signé le 16 juin 2016;

Considérant que l'addenda 1 dudit protocole d'entente signé le 23 octobre 2017 prévoit que l'entretien de la rue est à la charge du promoteur tant qu'elle demeure une rue privée (section privée de la rue Auclair);

Considérant que les discussions intervenues entre la Ville et le promoteur relativement à l'entretien hivernal de cette section de la rue Auclair;

Considérant que les parties veulent redéfinir les obligations liées à l'entretien hivernal de la rue Auclair appartenant au promoteur;

Considérant l'Addenda 2 du protocole d'entente « Entente concernant le développement de villégiature et récréatif « Domaine des Hautes-Terres » :

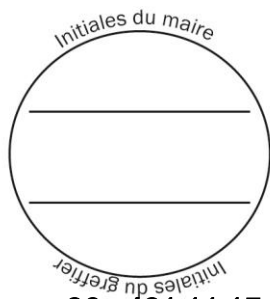
Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'Addenda 2 du protocole d'entente « Entente concernant le développement de villégiature et récréatif « Domaine des Hautes-Terres ».

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté , M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



36. 431-11-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

À 19h56, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 02.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

37. 432-11-17

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 03.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à la majorité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.